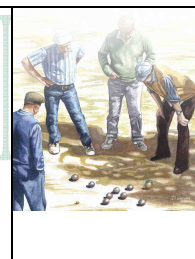




Informations sur la CATEGORISATION



LA CATEGORISATION



Informations sur l'évolution de la catégorisation

En 2013, la commission sportive a pris en charge l'évolution de la catégorisation et suite à une réunion des Présidents de ligue, en juin à Sassenage, s'est tenue début septembre une première réunion de la sous commission sur la catégorisation où les personnes présentes ont pu présenter leurs idées d'évolution de celle-ci après une année d'application. Les travaux ont été présentés aux membres de la Commission Sportive et ensuite au Comité Directeur du mois de septembre 2013.

Compte tenu des travaux à affiner et à entreprendre au niveau informatique, il était impossible de mettre en application quoique ce soit de nouveau.

Il a donc été décidé :

1° que les règles, actuellement en vigueur, depuis la note du 20 novembre 2012, seront applicables sur la saison sportive 2014.

2° que la sous-commission continue ses travaux pour que l'informaticien de la Fédération pour Geslico, Eric REBIBO et pour Gestion concours, Didier SCHMITT, puissent faire les modifications et ajustements le premier semestre 2014 et que tout soit fonctionnel lors de la mise à jour annuelle de novembre 2014. **De ce fait, les nouvelles dispositions seront applicables sur la saison sportive 2015.**

RAPPEL DES REGLES EN VIGUEUR

DATE DE MISE EN APPLICATION : la saison 2014

1° - Concerne tous les concours saisis à partir de novembre 2013 jusqu'au 31 octobre 2014.

2° - Conséquence sur la mise à jour de la classification des licenciés,
A la mise à jour annuelle des licences de novembre 2013 pour la saison 2014.

Pour la saison 2014 seront ELITE automatiquement dans Geslico par la mise à jour annuelle :

- Tous les joueurs à **partir de 50 points et +** de catégorisation ;
- Tous les joueurs figurant sur les listes de haut niveau ;
- Tous les qualifiés aux Championnats de France en jeu Pétanque ;
- Tous les licenciés que leur comité jugera avec leur propre critère d'être Elite

Durée du statut Elite : **1 an** (2014) et les années suivantes si le joueur remplit les conditions citées ci-dessus. Dans le cas contraire il aura le statut Honneur pendant 2 ans 2015 et 2016. Le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

Pour la saison 2014 seront HONNEUR :

- Tous les joueurs atteignant les 1/8^{ème} de finale du Championnat de France Promotion (16 équipes soit 48 joueurs) seront classés Honneur la saison suivante (2014) et pour une durée de 3 ans.
- La répartition : 10% des licenciés totaux du comité seniors (masculin féminin), hors jeunes avec au minimum **5 points de catégorisation**, à la mise à jour annuelle de novembre 2013 pour la saison 2014.
- Tous les joueurs Champions et Vice-champions, de France, d'Europe ou du Monde, toutes catégories, en 2013, seront classés **au minimum Honneur à vie**.

Durée du statut Honneur : **3 ans** (2014 – 2015 – 2016) et le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

Pour la saison 2014 seront PROMOTION :

Environ 90% des licenciés seniors (masculin et féminin).

Précisions complémentaires :

Lors du dernier Comité Directeur et Conseil National des Ligues de septembre 2011, suite aux propositions du Conseil des Ligues et une étude faite par le Comité de Haute Garonne, des décisions ont été prises qui nécessitent des précisions complémentaires.

- Tous les concours saisis quelque soit le nombre de joueurs ou d'équipes marqueront des points pour l'établissement d'un classement au sein des Comités.
- Il y aura des points de catégorisation (pour être Honneur) pour certains concours et des points non catégorisés pour d'autres concours notamment pour la protection des Promotions.

- Les points de catégorisation seront marqués dans tous les concours de jeu « Pétanque » – Senior et Mixte :
 - dit « Toutes catégories », organisés par les clubs dans le Comité
 - les qualificatifs pour les Championnats Départementaux,
 - les Régionaux
 - les Championnats Départementaux,
 - les Championnats de Ligue,
 - les Championnats de France
 - les Nationaux, Supra Nationaux et Internationaux
 - pour un nombre de joueur ou d'équipes de 32 et plus
- Les points non catégorisés seront marqués pour tous les concours :
 - à jeu « Pétanque », Féminin et Jeunes ;
 - à jeu « Promotion » (à saisir en Promotion à partir de la mise à jour annuelle de novembre 2011) ;
 - à jeu « Vétéran » (plus de 55 ans, etc..) (à saisir en jeu « Vétéran ») ;
 - à Jeu « Provençal » (à saisir en jeu « Provençal »),
- Aucun point ni de catégorisation, ni de point non catégorisé ne seront marqués dans les compétitions :
 - Championnat National des Clubs et Coupe de France,
 - pour tous les concours en 3 parties, 4 parties ou 5 parties

Autres précisions

La saisie des concours n'est effectuée que sur les concours dits « A » ou « Premier concours » et non les « B », second ou à la mêlée.

- Tous les licenciés (féminins, masculins et jeunes) qui participent aux concours Pétanque Senior et Mixte, marquent des points de catégorisation.
- L'attribution des points se fait dans la période du 01/11 de l'année N-1 au 31/10 de l'année en cours N.
- Tous les concours comprenant de 1 joueur à 31 joueurs ou de 1 équipe à 31 équipes (Doublette ou Triplette) marquent des points non catégorisés.

Modifications présent en réunion du Comité Directeur du 10 novembre 2012 – Valable pour 2014

(Votée à l'unanimité)

Après une saison d'utilisation et de mise en place, il a été constaté une grande disparité dans les concours Promotions. Ainsi, certains départements tels que le 06 ou la Ligue Ile de France organisent beaucoup de concours Promotions alors que d'autres aucuns.

A ce jour, les joueurs n'ont pas de points de catégorisation mais des points non catégorisés dans les concours suivants (note fédérale du 17/10/2011) :

- Concours « pétanque » dont le nombre d'équipes est inférieur à 32
- Tous les concours réservés aux joueurs Promotions (saisi en jeu « promotion »)

Des statistiques nationales ont été effectuées qui révèlent que 60 000 joueurs licenciés marquent des points catégorisés et non catégorisés. Le nombre de joueurs « Honneur » restera quasiment identique en 2013 qu'en 2012, soit sur la totalité de notre fédération + de 720 honneurs.

Ainsi, afin de respecter le but principal de cette catégorisation à savoir que les joueurs Promotions jouent entre eux et ne soient pas confrontés à des licenciés qui ne sont pas de vrais promotions, il a été décidé les modifications suivantes :

Applicable dès l'année 2013 et en 2014, à savoir :

- Tous les joueurs Promotions qui marquent plus de 20 points non catégorisés dans les concours Promotions, passeront Honneur en 2014 ;
- Tous joueurs qui marquent plus de 20 points non catégorisés dans les concours à jeu « pétanque » de moins de 32 équipes (hors Vétérans, Jeu Provençal, féminin et Jeunes) passeront Honneur en 2014.

Cette disposition a été appliquée pour 2013 et concernait, suivant les résultats de 2012, 192 licenciés au total dont 66 étaient « honneur » en 2012 et plus de 60 % de la ligue Ile de France.

Dates d'application :

- Pour 2013, ces 192 licenciés passeront « Honneur » pour 1 an et
- Pour 2014, les joueurs remplissant ces nouvelles conditions sur la saison 2013, seront Honneur pour 3 ans ou dans le cas contraire repasseront « promotion ».

Nous constatons que toutes les règles de saisie des concours n'ont pas été respectées. Des concours en jeu « promotion » ont été saisis en jeu « pétanque » de même que pour les concours vétérans qui ont été saisis en jeu « pétanque ». Pour ces concours les points comptabilisés sont des points de catégorisation pour tous les concours de plus de 31 équipes et des points non catégorisés pour les concours de 31 équipes ou moins et dans ce cas ils tombent sous la règle de la modification apportée au Comité Directeur du 10 novembre 2012.

Le 07 novembre 2013 - Claude Stirmel, Didier Schmitt, Daniel Read